

**AIRES DE SERVICES POUR CAMPING-CARS**

**CAHIER DES CHARGES**

Ce document liste les obligations à respecter afin de bénéficier de l’aide « Aires de services pour camping-cars » du Conseil départemental de l’Aveyron.

Une aire de service est destinée à répondre aux besoins techniques des campings-caristes dans le cadre « d’escales rapides ».

Une aire de service pour camping-cars comporte 2 parties :

* une plate-forme technique qui permet le ravitaillement et la vidange. Elle est équipée d’une borne artisanale ou industrielle,
* une aire de stationnement adaptée.

**Obligations à respecter :**

* les prestations sont payantes (accès à la borne ou stationnement sur l’aire),
* l’aire doit offrir un cadre calme, dans un environnement agréable, avec un espace arboré, paysagé et sécurisé,
* l’environnement du site devra être préservé,
* ouverture au minimum du 1er avril au 31 octobre,
* conformités aux diverses réglementations applicables : code de l’urbanisme, code de l’environnement, code de la route…
* l’accès doit être sécurisé
* présence sur internet obligatoire soit par un site internet informatif avec photos, descriptif, géolocalisation …, soit une fiche de la base SITA relayée par le portail départemental ou l’Office de Tourisme

**Equipements obligatoires pour la plate-forme technique :**

* borne avec alimentation en eau et connexion électrique,
* vidoir pour cassettes de WC (eaux noires) relié à une fosse étanche ou au réseau d’assainissement si celui-ci est compatible,
* aire de vidange des eaux usées (eaux grises) reliée à un réseau d’assainissement. Cette aire de vidange est bétonnée. Elle fait au minimum 3,0 à 4,0 m x 3,5 à 4,0 m. Elle est elle-même positionnée sur une surface stabilisée de 3,0 à 4,0 m x 8,0 m . l’ensemble de la plate-forme technique présente une surface libre d’obstacle d’environ 6 m x 10 m,
* poubelles,
* éclairage.

**Equipements obligatoires pour l’aire de stationnement :**

* emplacements adaptés (minimum : 5 m x 8 m) sur un sol stabilisé, délimités et matérialisés au sol,
* éclairage,
* Containers tri sélectif,
* pré-signalisation directionnelle conforme,
* signalisation d’indication conforme,
* dispositif d’information sur les services disponibles sur place ou à proximité (médecin, pharmacie, services, commerces, restaurants …),
* dispositif d’information sur les aires pour camping-cars de l’Aveyron,
* dispositif d’information sur les sites touristiques sur place ou à proximité.

\*\*\*\*\*